

Tous ensemble,
vers un mandat...

... Agenda 21
scolaire !





Le Conseil général des jeunes a pour objectif d'intéresser les jeunes à la vie publique, de les aider à réaliser des projets qui les concernent, et de les sensibiliser à la vie de leur département.

L'édition 2010 - 2012 du CGJ s'inscrit dans la continuité des réalisations des précédents conseillers généraux jeunes, sur le thème du développement durable avec notamment le projet « Agenda 21 scolaire ».



Le développement durable en Lot-et-Garonne

Face à la multiplication des désordres climatiques, à l'augmentation de la pollution, à l'épuisement des ressources naturelles de la planète et à la disparition de nombreuses espèces animales et végétales, il est grand temps de changer notre comportement. C'est l'idée du développement durable qui a pour objectifs :

- ▶ assurer le progrès et la modernisation économique,
- ▶ en réduisant les inégalités sociales,
- ▶ en étant respectueux de l'environnement.

Tout cela pour que les générations futures puissent vivre dans de bonnes conditions !

Le Conseil général a donc mis en place des initiatives concrètes :

- ▶ un site Internet pour favoriser le covoiturage et limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- ▶ une aide à la création d'entreprises spécialisées dans la production d'énergies renouvelables (ex : panneaux photovoltaïques, etc.),
- ▶ encourager l'agriculture biologique, la consommation locale et équitable,
- ▶ accorder des aides pour rénover les bâtiments afin de consommer moins d'énergie.



Les générations futures, tu en fais partie.

Alors engage-toi dans la protection de notre planète ! Toi aussi fais un geste développement durable. Présente-toi comme conseiller général jeune. Tu auras ainsi l'occasion, pendant les 2 ans de ton mandat, de porter un projet de développement durable à l'échelle de ton collège ou même du département.

Rôle d'un conseiller général jeune

- ▶ Il (elle) est le représentant d'un collège ou d'une Maison familiale rurale.
- ▶ Il (elle) est le trait d'union, le lien entre le collège ou la Maison familiale rurale et le Conseil général. Sa mission est de relayer les informations : d'une part, en communiquant au CGJ les idées recueillies dans son établissement, d'autre part, en faisant des comptes-rendus des réunions afin de faciliter la mise en œuvre des propositions du CGJ.
- ▶ Il (elle) recueille les idées de ses camarades, construit un projet pour son collège afin que le CGJ puisse le relayer ou le transmettre à tous les autres établissements de Lot-et-Garonne.

Pourquoi devenir conseiller général jeune ?

L'objectif du CGJ est de permettre aux collégiens :

- ▶ de prendre conscience de leur appartenance au département de Lot-et-Garonne,
- ▶ d'apprendre la citoyenneté en faisant l'expérience d'une campagne électorale puis d'un mandat électif,
- ▶ de prendre des initiatives concrètes liées au développement durable,
- ▶ de mettre en place des projets dans leur établissement voire à l'échelle du département.



Marine BONTÉ
MFR de Pujols

« Le Conseil général, c'est génial, c'est une bonne expérience. Allez, présentez-vous, vous ne serez pas déçus ! »



Les projets 2008 / 2010

Les conseillers généraux jeunes se sont réunis à 10 reprises au cours de leur mandat. Ils ont effectué des visites de terrains (visite d'une exploitation bio, du centre de tri de Nicole, de l'entreprise Danival, de l'Association climatologique de la moyenne Garonne...) et ont travaillé au sein de 5 commissions à la réalisation de 5 projets qui ont été déclinés dans les collèges du département.



« Production et consommation durables »

Projet : mise en place de repas bio dans les cantines, avec un approvisionnement dans les entreprises bio lot-et-garonnaises.

« Qualité de vie au collège »

Projet : réalisation d'une campagne de sensibilisation au respect du bien public avec des affiches à positionner dans les collèges.

« Solidarité entre les territoires et les générations »

Projet : organisation d'un temps de sensibilisation sur le racisme et les discriminations. Déplacement dans tous les collèges avec une projection de courts-métrages sur ces thèmes, suivie d'un débat.

« Lutte contre les changements climatiques »

Projet : réalisation d'un diagnostic énergétique, d'une campagne de sensibilisation sur les économies d'énergie dans les collèges assortie d'autocollants « Le gaspillage, t'as passé l'âge ».

« Préservation des ressources naturelles »

Projet : installation de composteurs pour les déchets issus des espaces verts ou des cuisines dans les établissements.





Zoom sur une action de sensibilisation « Pour vivre ensemble, luttons contre le racisme et les discriminations »

Les 6 élus jeunes de la commission « Solidarité entre les territoires et les générations » ont travaillé sur un projet de sensibilisation autour de la lutte contre le racisme et les discriminations.

Ce projet visait à rencontrer les scolaires du département pour une projection de courts-métrages suivie d'un débat dans les établissements des jeunes de la commission.



Les courts-métrages sont issus des DVD « 12 regards sur le racisme au quotidien » et « 11 scénarios contre les discriminations ». En voici quelques exemples :

« **Maman regarde** » : perdu dans ses rêves, un petit garçon joue seul dans les rayons d'une supérette. Tombant nez à nez sur une jeune femme noire, il court informer sa mère de sa « découverte ».

« **Relou** » : dans un bus, Dalila, jeune kabyle blonde, se fait draguer par 3 adolescents d'origine maghrébine. Le ton monte. Ils l'insultent dans une langue qu'ils pensent incompréhensible pour elle : l'arabe...

« **Scuses nous** » : 3 garçons taquent 2 filles dans une piscine publique. Le ton monte, une fille ne se laisse pas faire. Les garçons décident, en sortie de piscine, de lui faire peur. Leurs comportements changent lorsqu'ils s'aperçoivent que la jeune fille est en fauteuil roulant.

« **Dirty Slapping** » : Thomas, jeune lycéen, vient d'être filmé par ses camarades avec son meilleur ami. La vidéo est lancée sur Internet. Thomas décide de mettre fin à ses jours ne supportant plus sa différence montrée et stigmatisée au grand jour...

Près de 420 élèves ont participé à ce programme de sensibilisation. A l'issue de la diffusion des courts-métrages, les collégiens devaient répondre à un questionnaire pour les mettre en situation et évaluer ainsi le poids des préjugés. Ils ont ensuite été invités à échanger sur les thèmes du racisme et des discriminations.

TÉMOIGNAGE



Fanny CORREIA

Collège Jean-Monnet de Fumel

« Cette expérience est très enrichissante, l'accueil est super et on se fait de nouveaux amis. J'ai pu réaliser de nombreux projets avec ma commission. On se sent plus mature. »



Déroulement d'un mandat

- ▶ Le conseiller général jeune participe à 5 réunions dans l'année scolaire, au moins une par trimestre, toujours un mercredi. Ses professeurs seront avisés de son absence par le principal ou le directeur afin qu'il n'y ait pas de contrôle ce jour-là.
- ▶ Il choisit de participer à une commission et, avec les autres membres de celle-ci, il engage un débat d'idées pour les proposer à l'Assemblée.

Les personnes qui peuvent aider

- ▶ Le parrain : le conseiller général adulte
- ▶ Les responsables du collège : CPE, principal, documentaliste...
- ▶ Les professeurs volontaires
- ▶ Les délégués de classe
- ▶ Le service Communication du Conseil général
- ▶ Un club ou un comité de soutien au sein du collège



Mylène GEREMIE
Collège La Rocal de Bon-Encontre

« Cette expérience a été très enrichissante, cela m'a permis de découvrir beaucoup de choses, de créer des liens avec d'autres CGJ, de faire différentes activités à chaque séance. J'ai beaucoup apprécié ces deux années au Conseil général et souhaite aux prochains la même chose. »

Les outils à ta disposition

- ▶ Les réunions de délégués
- ▶ Le ou les panneaux d'affichage de l'établissement
- ▶ Les réunions du Conseil d'administration de ton établissement
- ▶ Le cahier des classes (y insérer le compte-rendu des assemblées)
- ▶ Les e-mails : cgj@cg47.fr
- ▶ Le site Internet du Conseil général des jeunes www.lot-et-garonne.fr/cgj
- ▶ L'Intranet : www.territoires47.org/cgj/
- ▶ La page Facebook du CGJ 47
- ▶ Le téléphone du service Communication du Conseil général : 05 53 69 45 11



Comment y participer ?

Pour devenir conseiller général jeune, il faut :

- ▶ être en classe de 6^e, 5^e ou de 4^e dans un collège public ou privé ou une Maison familiale rurale de Lot-et-Garonne,
- ▶ s'inscrire et retirer auprès du chef d'établissement ou du CPE un formulaire d'inscription,
- ▶ rédiger une profession de foi avec sa photo d'identité pour expliquer aux électeurs les raisons de sa candidature, son projet de développement durable et faire des propositions,
- ▶ être élu(e) par les élèves de son collège,
- ▶ une autorisation parentale, une assurance extrascolaire, n'avoir été ni exclu(e) de l'établissement dans les deux dernières années, ni condamné(e) pénalement.

Préparation des élections

Des élections seront organisées dans tous les établissements du département entre le 2 et le 17 septembre 2010, chaque principal ou directeur décidant du jour.



Lilian BARROUILLET
Collège Jean-Boucheron
de Castillonnès

« Toutes les techniques écologiques (solutions), de l'amusement, une bonne organisation. »



Les professions de foi

Le candidat énonce ses propositions en matière de développement durable et explique pourquoi il faut voter pour lui. Le thème du développement durable doit être au centre de la campagne. Les propositions des jeunes doivent porter sur des projets concrets pour améliorer les conditions de vie au collège en étant respectueux de l'environnement et des personnes qui vivent avec lui.

La profession de foi du candidat doit porter sur deux des thématiques suivantes :

- ▶ « **Lutte contre le changement climatique** » : énergie, air, transports, etc.
- ▶ « **Préservation des ressources naturelles** » : espaces naturels, eau, déchets, etc.
- ▶ « **Alimentation et consommation durables** » : produits alimentaires, achats responsables, etc.
- ▶ « **Qualité de vie** » : santé, loisirs, cadre de vie, formation, accessibilité, etc.
- ▶ « **Solidarité** » : égalité entre tous, coopération, handicap, etc.

Les établissements se chargent de réaliser les affiches électorales, d'imprimer les professions de foi et les bulletins de vote.

Seule la profession de foi accompagnée d'une photo d'identité du candidat élu sera transmise au service communication du Conseil général par mail : communication@cg47.fr et diffusée sur le site Internet du CGJ www.lot-et-garonne.fr/cgj/ rubrique élections.

Une autorisation parentale doit impérativement être complétée par les parents et envoyée à l'Hôtel du Département - Conseil général des jeunes 47922 Agen Cedex 9.

Parce qu'il est souhaitable, pour ne pas alourdir les élections, d'avoir un petit nombre de candidats, le principal peut dissuader des candidats peu sérieux, au vu des professions de foi et de sa connaissance des élèves.



Comment se déroulent les élections ?

Au suffrage universel direct. Tous les collégiens votent pour les candidats qui se sont présentés dans leur établissement.

Celui ou celle qui arrive en seconde position est le suppléant. Il remplace le conseiller général jeune quand celui-ci est absent ou indisponible.

Comment représenter le collège ?

Le conseiller général jeune a tout intérêt à constituer une équipe motivée autour de lui qui sera prête à l'aider. Il peut s'agir des candidats qui n'ont pas été élus (leur candidature aux élections prouve qu'ils ont envie de participer), du conseiller général jeune sortant, des délégués de classe, d'un club de réflexion déjà présent au sein du collège. Un club environnement par exemple, etc.

Les enseignants, les équipes éducatives ont également un rôle important à jouer pour améliorer la circulation de l'information. Un adulte, enseignant ou membre de l'administration, sera chargé d'animer cette équipe autour du jeune élu.



Loïc DUFAÜD
Collège Jasmin-les-Iles d'Agen
« C'est une expérience exceptionnelle car le CGJ permet d'acquérir une immense confiance en soi. »

Comment fonctionne le CGJ ?

Le Conseil général des jeunes est composé des élus représentant les collèges publics et privés et les Maisons familiales rurales de Lot-et-Garonne. Il dispose d'un budget pour mener à bien les projets.

Il y a trois réunions par an, un mercredi par trimestre, dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département pendant une journée. Des visites pédagogiques sur le terrain sont prévues au cours des deux années du mandat.



Transport, repas

Les sessions : elles se tiennent à Agen à l'Hôtel du Département. Les conseillers généraux jeunes qui habitent dans l'agglomération agenaïse (Agen, Le Passage, Bon-Encontre) viennent au Conseil général par leurs propres moyens.

Pour les autres, une voiture la collectivité vient les prendre le matin et les ramène en fin d'après-midi devant leur collège. Le repas est pris sur place.

Les visites : pour découvrir le département, des visites totalement prises en charge par le Conseil général sont organisées.





Bilan 2008 / 2010 : la Charte éco-établissement

Durant leur mandat, les conseillers généraux jeunes se sont répartis en cinq commissions pour débattre et s'accorder sur des propositions concrètes afin de mettre en place à l'échelle de leurs collèges des actions en faveur du développement durable. La charte éco-établissement est le fruit de ces deux années de réflexion, et d'un accompagnement particulier du club environnement du collège de Mézin.



Cette charte est un document cadre qui fixe des objectifs à atteindre, en matière de développement durable dans les collèges.

2010 / 2012 : vers un Agenda 21 scolaire

Le mandat 2010 / 2012 a pour but de mettre en place une action concrète de développement durable, dans le cadre d'un Agenda 21 scolaire. L'objectif est d'élaborer un plan d'actions au sein des collèges, qui réponde à des problématiques liées à la vie en groupe ou encore à la préservation de l'environnement. Concrètement, ce plan d'actions visera à trouver des solutions aux problèmes de transport, d'accès à l'établissement, de consommation d'énergie, ou encore d'eau.

C'est ce plan d'actions que l'on appelle Agenda 21 scolaire.



« Alors qu'au départ, on ne savait pas trop où l'on mettait les pieds, aujourd'hui on ne veut plus partir ! »

La commission « Solidarité entre les territoires et les générations » (écriture collective du 19 mai 2010)

Notre commission avait pour but de monter un projet de sensibilisation autour du racisme et des discriminations. Chacun de nous devait représenter son collègue (ou sa MFR) au Conseil général.

Au début, c'est le stress ! Ne sachant pas trop où l'on mettait les pieds, on avait « la boule au ventre ». Après plusieurs conseils nous avons pris nos marques, nos repères.

Au départ du projet c'était un peu la « galère ». Difficile de trouver des idées, de les dire. Mais en fin de compte nous avons réussi à monter un projet en prenant confiance en nous grâce aux personnes qui nous encadraient.

Nous avons fait/organisé une journée de sensibilisation dans chacun de nos établissements où nous avons montré des courts-métrages pour en débattre.

Alors qu'au départ « on ne savait pas trop », aujourd'hui on ne veut plus partir !

C'était une expérience géniale. Nous souhaitons aux futurs élus un bon courage et plein de bonnes choses !

Et merci aux personnes du Conseil général des jeunes.

Commission composée de : **Anxhela Gashi** - cité scolaire de Marmande, **Marion Geneste** - MFR de Sainte-Bazaille, **Pauline Prevot** - collège de Duras, **Isabel Leitao** - MFR de Barbaste, **Camille Harant** - collège du Passage d'Agen, **Laura Alias** - collège de Nérac, **Baptiste Borde** - collège de Port-Sainte-Marie.





Pour te renseigner tu peux contacter :

Le service Communication
du Conseil général de Lot-et-Garonne
Hôtel du Département
47922 Agen cedex 9

- ▶ par téléphone au 05 53 69 45 12 / 45 11
- ▶ par fax au 05 53 69 45 16
- ▶ ou par mail à cgj@cg47.fr



Photos : CG47 - Xavier Chambelland
Rédaction : Direction de la Communication
Graphisme : D'clics
Impression : Messages SAS